

**RECOMPOSITION DE L'ORDRE RÉGIONALE EN AFRIQUE DE L'OUEST :**  
RIVALITÉ CEDEAO-AES ET ENJEUX DE GOUVERNANCE DU  
DÉVELOPPEMENT DURABLE, DU CLIMAT ET DES CRISES HUMANITAIRES



Publié par  
**Houngbedji ZANGBE**

Sous la direction de  
**Laurent ATTAR–BAYROU**

CE TRAVAIL EST LE RÉSULTAT D'UNE ANALYSE UNIVERSITAIRE PERSONNELLE, IL  
N'ENGAGE QUE SON AUTEUR.

## **SOMMAIRE**

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>3</b>
<b>LISTES DES SIGLES.....</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE : LA RESTRUCTURATION DU PAYSAGE GÉOPOLITIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST.....</b>	<b>9</b>
<b>DEUXIÈME PARTIE : RIVALITÉ CEDEAO-AES : ENJEUX DE LÉGITIMITÉ, DE PUISSANCE ET DE GOUVERNANCE RÉGIONALE.....</b>	<b>19</b>
<b>TROISIÈME PARTIE : LES CONSÉQUENCES DE LA RECOMPOSITION RÉGIONALE SUR LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES CRISES TRANSVERSALES.....</b>	<b>28</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>39</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>42</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>46</b>

## **LISTE DES SIGLES**

**CEDEAO=Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest**

**AES=Alliance des Etats du Sahel**

**OCDE= Organisation de Coopération et de Développement Économiques**

**CEA =Commission Économique pour l'Afrique**

**ECOMOG= Economic Community of West African States Cease-fire Monitoring Group**

**PIB=Produit Intérieur Brut**

**GES=Gaz à effet de serre**

**ONG=Organisation Non Gouvernemental**

**HCR= Haut-Commissariat pour les Réfugiés**

## INTRODUCTION :

L’Afrique de l’Ouest se situe à la confluence de dynamiques historiques, économiques et sécuritaires qui déterminent sa place dans l’échiquier régional et mondial. Les héritages coloniaux ont laissé des frontières et des systèmes étatiques parfois peu adaptés aux réalités locales, accentuant des fragilités institutionnelles et socio-économiques qui se traduisent par une vulnérabilité accrue face aux crises politiques et environnementales. Dans cette perspective, Bayart affirme que « l’État postcolonial africain est caractérisé par une extraversion structurelle qui limite sa capacité à produire une légitimité endogène ». <sup>1</sup> Depuis les années récentes, les États sahéliens ont connu une multiplication des ruptures constitutionnelles et des transitions militaires qui redessinent les modes de gouvernance et les alliances régionales. <sup>2</sup> Ces transformations s’inscrivent dans un contexte où les enjeux climatiques — la raréfaction des ressources, la dégradation des terres et les pressions sur les ressources en eau — provoquent des tensions sociales et influencent les décisions politiques aux niveaux national et interétatique. <sup>3</sup>

Cette région s’est également construite, au fil du temps, autour d’institutions régionales héritées des années d’après-guerre froide et de décolonisation. La CEDEAO, fondée en 1975, occupe une place centrale en tant que projet d’intégration économique et politique régionale. Plusieurs travaux soulignent que cette institution a historiquement été perçue comme pionnière parmi les organisations régionales africaines, en développant des mécanismes de coopération politique et de gestion des crises qui ont servi de modèle au-delà de la région. C’est en ce sens qu’Obi affirme que « la CEDEAO constitue l’une des expériences les plus avancées d’intégration régionale en Afrique, notamment en matière de prévention et de gestion des conflits ». <sup>4</sup> Cependant, la région est aussi le théâtre de recompositions géopolitiques récentes qui remettent en question l’unité et l’efficacité des architectures existantes. <sup>5</sup> C’est dans cette logique que l’AES

---

<sup>1</sup> Bayart, J.-F. (1989). *L’État en Afrique : La politique du ventre*. Paris: Fayard.

<sup>2</sup> Cf. Pérouse de Montclos, M.-A. (2022). *Les coups d’État en Afrique de l’Ouest*. Afrique contemporaine.

<sup>3</sup> Cf. Gemenne, F. (2015). *Géopolitique du climat*. Paris: Armand Colin.

<sup>4</sup> Obi, C. (2009). *Economic Community of West African States on the ground*. Journal of Intervention and Statebuilding.

<sup>5</sup> Cf. Handy, P.-S. (2018). *Regional organizations in Africa*. African Development Bank.

— désignant l’alliance politique et sécuritaire regroupant le Mali, le Burkina Faso et le Niger — s’est consolidée comme une confédération en marge de la CEDEAO, motivée par des critiques de la gestion régionale et des décisions perçues comme contraignantes par ces États. Bagayoko éclaire cette scission en ces termes : « la multiplication des cadres sécuritaires parallèles traduit une fragmentation de la gouvernance régionale en Afrique de l’Ouest ». <sup>6</sup> Ces dynamiques s’inscrivent dans un contexte où la rivalité entre architectures formelles et structures émergentes — notamment la montée en puissance de l’AES — redistribue les équilibres de pouvoir et les priorités régionales. Ces deux architectures, l’une institutionnalisée et continentale, l’autre émergente et centrée sur la souveraineté sahélienne, structurent les choix politiques et les réponses aux défis transversaux que sont la sécurité, le développement durable et les crises humanitaires. L’importance stratégique de l’Afrique de l’Ouest tient ainsi à la fois à ses ressources naturelles, à ses flux migratoires et aux enjeux sécuritaires transfrontaliers, dont les répercussions dépassent le cadre régional. Ces mutations systémiques, aggravées par des crises politiques et sécuritaires, attirent l’attention des partenaires internationaux et mettent en lumière les défis de la gouvernance collective. La réponse à ces défis s’insère par ailleurs dans des logiques concurrentes de légitimité et d’influence entre la CEDEAO et des acteurs alternatifs, ce qui reconfigure les modalités d’engagement extérieur dans la région.

Afin de mener à bien la réflexion sur le sujet traité dans ce mémoire, la portée de la revue de littérature s’avère indispensable et portera sur quelques notions clés. Il convient de souligner, d’emblée, que ce mémoire s’articule autour de deux axes principaux. Le premier axe porte sur la dynamique de rivalité entre la CEDEAO et l’AES, ses manifestations et ses implications pour la légitimité et la capacité d’action régionale. Le second met en évidence les enjeux de gouvernance du développement durable, du climat et des crises humanitaires, en particulier la manière dont la recomposition institutionnelle affecte la planification, la coordination et la mise en œuvre des politiques sectorielles. Les approches réalistes mettent l’accent sur la compétition pour le pouvoir et la sécurité entre États et institutions régionales, expliquant la rivalité CEDEAO-AES par des calculs d’intérêt et de capacité hégémonique au niveau régional. Les perspectives libérales insistent, pour leur part, sur les bénéfices de la coopération institutionnelle, la création de normes et d’instruments collectifs favorisant l’intégration et la résilience politique, rappelant ainsi le rôle historiquement novateur de la CEDEAO. Enfin, le constructivisme éclaire la

---

<sup>6</sup> Bagayoko, N. (2016). *African security actors: Partners or competitors?* Paris : IFRI.

dimension normative : les discours de légitimité, les récits de souveraineté et les constructions identitaires — telle la posture « agir ensemble » sur le climat — façonnent les préférences et les alliances régionales.

Par ailleurs, la recomposition de l'ordre régional se comprend comme l'articulation entre transformations institutionnelles (création, retrait ou réforme d'organisations régionales), redéploiements d'alliances et mutations des pratiques de gouvernance. Cette recomposition constitue une réponse aux crises politiques, sécuritaires, climatiques et humanitaires. C'est pourquoi « l'efficacité de la gouvernance régionale dépend autant de sa capacité institutionnelle que de sa légitimité perçue par les acteurs locaux ».<sup>7</sup> Ce cadre conceptuel met en relation la capacité institutionnelle, la légitimité normative et les ressources — financières, humaines, informationnelles — disponibles pour traiter des enjeux transversaux tels que le développement durable et la gestion des catastrophes. Les modèles de gouvernance régionale oscillent entre des approches centralisées, où une instance régionale forte coordonne et impose des normes, et des schémas de coopération décentralisée fondés sur des réseaux d'acteurs nationaux et non étatiques. La CEDEAO a souvent été perçue comme une organisation cherchant à centraliser certains outils de gestion régionale, tandis que l'émergence d'acteurs alternatifs illustre une tendance à la fragmentation et à la décentralisation de la gouvernance. Le développement durable dans la sous-région se décline en trois dimensions interdépendantes : la croissance économique inclusive, la cohésion sociale, et la gestion des ressources naturelles et des risques environnementaux. Le rapport Brundtland l'exprime bien lorsqu'il souligne que « le développement durable repose sur l'articulation indissociable entre croissance économique, inclusion sociale et préservation de l'environnement ».<sup>8</sup> Les déficits identifiés dans ces domaines sont souvent présentés comme des causes profondes des crises socio-politiques et humanitaires, rendant nécessaire une gouvernance régionale intégrée, dotée de mécanismes de suivi robustes. Au regard de l'ensemble de ces éléments, la problématique centrale qui se dégage est la suivante : comment la recomposition des alliances régionales (CEDEAO/AES) affecte-t-elle la capacité collective à planifier et à mettre en œuvre des politiques durables, à gérer les effets du changement climatique et à répondre aux crises humanitaires qui traversent la région ? Cette interrogation articule les dimensions institutionnelles, sécuritaires et techniques.

---

<sup>7</sup> Rosenau, J. N. (1992). *Governance without government*. Cambridge: Cambridge University Press.

<sup>8</sup> World Commission on Environment and Development. (1987). *Our common future*. Oxford: Oxford University Press.

Le présent mémoire a pour objectif d'analyser les implications géopolitiques du retrait ou du désengagement du Mali, du Burkina Faso et du Niger vis-à-vis de la CEDEAO, et d'évaluer les conséquences de ce désengagement sur les politiques de développement durable, les stratégies de transition environnementale et les réponses humanitaires. L'étude mobilise une méthode qualitative fondée sur l'analyse documentaire de communiqués officiels, de rapports institutionnels et d'analyses géopolitiques disponibles. Elle sera complétée par une lecture comparative des positions de la CEDEAO et de l'AES depuis les récentes ruptures. Les sources principales incluent des documents institutionnels retraçant l'évolution des structures régionales, des articles de synthèse sur la Confédération du Sahel et des analyses portant sur les effets des sanctions et des transitions politiques. Ces éléments permettent de relier des constats empiriques à une réflexion stratégique sur le développement durable et les transitions environnementales. Pour répondre à la problématique, le mémoire est organisé en trois parties. La première propose une analyse approfondie de la restructuration géopolitique en Afrique de l'Ouest, du déclin progressif de l'ordre régional de la CEDEAO et du développement de dynamiques alternatives telles que l'AES, en expliquant les facteurs structurels, politiques et sécuritaires à l'origine de ces changements. La deuxième examine la concurrence entre la CEDEAO et l'AES à travers une analyse comparative des perspectives théoriques des relations internationales, en mettant l'accent sur le pouvoir, la légitimité et la manière dont les constructions normatives ont contribué à cette rivalité institutionnelle ainsi qu'à son impact sur la cohérence de la gouvernance régionale. La troisième analyse les implications de ce réalignement sur la gestion des problèmes transrégionaux et transnationaux, en portant une attention particulière aux politiques de développement durable, aux stratégies d'adaptation au changement climatique et au fonctionnement effectif des systèmes de réponse aux catastrophes, afin d'évaluer dans quelle mesure la fragmentation institutionnelle entrave la capacité d'action collective en Afrique de l'Ouest.

# PREMIÈRE PARTIE : LA RESTRUCTURATION DU PAYSAGE GÉOPOLITIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST



www.shutterstock.com · 1022188786

Source : <https://www.shutterstock.com/fr/video/clip-3981676579-niger-zoom-country-on-colorful-world-map>: Image n°1 carte représentant l'Afrique de l'Ouest ;14/04/2026.

## **CHAPITRE I : Faiblesses structurelles et propagation de la crise dans les pays d'Afrique de l'Ouest**

La crise actuelle en Afrique de l'Ouest s'inscrit dans un contexte multidimensionnel et évolutif, caractérisé par des variables externes telles que l'héritage historique, la faiblesse des institutions et les facteurs de stress environnementaux. Selon une étude de l'OCDE, l'Afrique de l'Ouest est « un réseau complexe et croissant de conflits, impliquant des acteurs étatiques et non étatiques. »<sup>9</sup> Par conséquent, pour comprendre la propagation de ces crises, il est essentiel d'en analyser les causes profondes.

<sup>9</sup> OCDE. (2021). *Réseaux de conflit en Afrique du Nord et de l'Ouest*.

## **A. Héritage du colonialisme, faiblesses institutionnelles et vulnérabilité socio-économique**

L'instabilité en Afrique de l'Ouest trouve son origine plus ou moins dans le colonialisme. Selon Mbembe et Cooper<sup>10</sup>, les nations postcoloniales africaines modernes ont repris les instances administratives ou les organes de gouvernance mis en place par les puissances coloniales pour exploiter les ressources de ces pays, au lieu de développer un système démocratique plus inclusif.<sup>11</sup> C'est dans cette logique que Bayart qualifie de « politique du ventre »<sup>12</sup> les systèmes de patronage qui favorisent le clientélisme et dont la réglementation contrevient systématiquement à l'État de droit. Cette forme d'organisation politique entrave davantage tout progrès démocratique. Quant à Cissé, il pense que les institutions ouest-africaines souffrent de carences tant normatives qu'opérationnelles.<sup>13</sup> Ces institutions manquent notamment des moyens politiques, juridiques et institutionnels nécessaires à une autorégulation efficace, notamment par la mise en œuvre de réglementations aux niveaux national et régional. Ces carences existent aussi bien au niveau régional que national ; la CEDEAO, par exemple, est structurellement fragile en raison d'un manque de ressources humaines et d'une coordination administrative insuffisante. Les inégalités socio-économiques persistantes exacerbent la vulnérabilité des populations. Les systèmes politiques ouest-africains présentent fréquemment une répartition inégale des ressources, ce qui, en fin de compte, accroît les tensions sociales. Ainsi, l'héritage colonial, combiné à des institutions fragiles et à des économies dépendantes, crée un terrain fertile pour l'instabilité.

## **B. Crise sécuritaire et effondrement constitutionnel au Sahel**

La région du Sahel est actuellement l'épicentre des crises sécuritaires en Afrique de l'Ouest. Depuis les années 2010, la montée en puissance des groupes armés non étatiques, notamment djihadistes, a profondément déstabilisé les États. D'après les évaluations de l'OCDE, ces types d'organisations créent des structures organisationnelles flexibles et évolutives qui compliquent la tâche des gouvernements pour répondre efficacement aux conflits. Cette division des acteurs dans le conflit engendre une diminution de l'autorité de l'État. Par ailleurs, la multiplication des coups d'État (Mali, Burkina Faso, Niger, Guinée) témoigne de la dégradation

---

<sup>10</sup> Cooper, F. (2002). *Africa since 1940: The past of the present*. Cambridge University Press.

<sup>11</sup> Mbembe, A. (2001). *On the postcolony* University of California Press. Berkeley CA.

<sup>12</sup> Bayart, J.-F. (1989). *L'État en Afrique : la politique du ventre*. Fayard.

<sup>13</sup> Cissé, L. (2013). *La problématique de l'État de droit en Afrique de l'Ouest*. L'Harmattan.

des structures constitutionnelles. Selon Mbembe, cette tendance aboutit à l'instauration d'« États casernes », caractérisés par l'instauration d'un régime militaire et la restriction des libertés individuelles.<sup>14</sup> Ces États casernent se définissent par une souveraineté légale dépourvue de gouvernance effective. Dans ce fait, Jackson et Rosberg démontrent comment les élites politiques exploitent l'insécurité pour consolider leur pouvoir dans ces juridictions.<sup>15</sup> Reno, quant à lui, apporte également une preuve selon laquelle, la crise sécuritaire au Sahel constitue non seulement une menace militaire, mais aussi un facteur de profonde désinstitutionnalisation.<sup>16</sup>

### **C. Impact des pressions climatiques et environnementales sur l'équilibre politique**

La dynamique des situations de crise est de plus en plus influencée par des facteurs environnementaux. La région du Sahel est particulièrement vulnérable aux impacts du changement climatique, tels que la désertification, les modifications des régimes pluviométriques et la dégradation des sols. L'OCDE indique que ces changements accentueront la concurrence pour les ressources naturelles (comme l'eau et les terres arables), engendrant des conflits tant au sein des communautés qu'entre elles.<sup>17</sup> Et pour le chercheur Homer-Dixon, il existe à cet effet un lien théorique entre la rareté des ressources et la violence.<sup>18</sup> Les affrontements entre agriculteurs et éleveurs en Afrique de l'Ouest illustrent bien ce lien. De Waal souligne également que les crises environnementales sont liées à la faiblesse des institutions politiques et génèrent des « crises complexes », où les dommages environnementaux surviennent parallèlement à l'incapacité de résoudre les défaillances institutionnelles existantes.<sup>19</sup> En fin de compte, les tensions liées au climat entraînent des migrations internes et transfrontalières, susceptibles de déstabiliser des États déjà fragiles et d'intensifier la dynamique des conflits.

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont confrontés à de multiples crises, principalement dues à un ensemble de facteurs structurels interdépendants. L'héritage du colonialisme a engendré des États faibles et fragmentés, incapables de répondre adéquatement aux besoins de leurs populations. L'instabilité politique, liée à une violence croissante, à la dégradation de l'environnement et à une concurrence accrue pour des ressources limitées, crée des tensions entre

---

<sup>14</sup> Cf. Mbembe, A. (2001). On the postcolony University of California Press. Berkeley CA.

<sup>15</sup> Cf. Jackson, R. H., & Rosberg, C. G. (1982). Why Africa's weak states persist. *World Politics*, 35(1), 1–24.

<sup>16</sup> Cf. Reno, W. (1998). *Warlord politics and African states*. Lynne Rienner.

<sup>17</sup> Cf. OCDE. (2023). *Routes et conflits en Afrique du Nord et de l'Ouest*.

<sup>18</sup> Cf. Homer-Dixon, T. (1999). *Environment, scarcity, and violence*. Princeton University Press.

<sup>19</sup> Cf. de Waal, A. (2015). *The real politics of the Horn of Africa*. Polity Press.

les différents groupes sociaux, économiques et politiques. Par conséquent, la propagation des crises dans la région ne peut être comprise sans une approche systémique intégrant les dimensions historiques, institutionnelles et écologiques.

L'existence de ces carences structurelles, ainsi que la fréquence des crises politiques et sécuritaires, n'est pas le fruit du hasard ; au contraire, ces carences ont historiquement motivé la mise en place de mécanismes régionaux destinés à réguler les dynamiques nationales et à limiter les excès. Ainsi, la CEDEAO s'est progressivement imposée comme une entité permettant de réguler et d'intégrer les pays d'Afrique de l'Ouest ; il est désormais temps d'évaluer à la fois la contribution de la CEDEAO à la réalisation de ces objectifs et ses limites face aux mutations actuelles.

## **CHAPITRE II : Rôle historique et limites actuelles de la CEDEAO**

La CEDEAO a été créée en 1975 par le traité de Lagos, se positionnant comme une organisation régionale ambitieuse. Initialement axée sur l'intégration économique, son champ d'action s'est depuis élargi à d'autres domaines tels que la sécurité collective, la gestion des crises et la promotion des systèmes de gouvernance démocratiques. Malgré ses nombreux succès depuis sa création, la CEDEAO fait l'objet de critiques croissantes quant à son efficacité et sa légitimité.



Source : [https://theconversation.com/la-libre-circulation-en-afrique-](https://theconversation.com/la-libre-circulation-en-afrique-de-louest-est-elle-menacee-271581/)

[de-louest-est-elle-menacee-271581/](https://theconversation.com/la-libre-circulation-en-afrique-de-louest-est-elle-menacee-271581/) Image n°2 : Carte présentant les pays membres de la CEDAO (avant le départ du Burkina Faso, du Mali et du Niger). [Organisation ouest-africaine de la santé](https://www.who.int/fr/news-room/feature-stories/2022/04/14/04/2026) : 14/04/2026.

### **A. Développement historique et renforcement d'un cadre régional d'intégration politique et économique en Afrique de l'Ouest**

La CEDEAO est une organisation régionale, qui vise à unifier l'Afrique et à promouvoir les aspirations postcoloniales en renforçant la coopération économique entre les pays d'Afrique de l'Ouest. Par conséquent, elle a été créée dans le but de promouvoir l'intégration économique

en facilitant la libre circulation des biens, des capitaux et des personnes entre ses États membres. Selon la CEA, la CEDEAO a contribué à renforcer l'intégration régionale en créant des politiques et des systèmes communs pour coordonner l'activité économique au sein de la région. Cela a permis la mise en place d'institutions régionales telles que la Commission de la CEDEAO et le Parlement communautaire. Cependant, Boillot souligne que l'intégration économique en Afrique demeure incomplète, ce qui s'explique par les différences structurelles importantes entre les nations et leurs niveaux d'industrialisation relativement faibles.<sup>20</sup> Par ailleurs, l'intégration politique s'est considérablement développée au fil du temps, dans un contexte de réformes et de développement démocratique sur l'ensemble du continent. Néanmoins, on observe une recrudescence des conflits internes dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest. Face à cette situation, la CEDEAO a réorienté son action réglementaire et joue désormais un rôle clé dans la sécurité régionale, comme le souligne Adebajo, qui qualifie ce processus de « régionalisme sécuritaire »<sup>21</sup> en Afrique.

## **B. Outils de la CEDEAO : gestion des crises et promotion de la démocratie**

La CEDEAO dispose désormais d'un ensemble d'instruments juridiques et opérationnels visant à prévenir les crises et à promouvoir la démocratie. Le Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits de 1999 constitue une réalisation importante ; il établit une méthode établie définissant le rôle de la CEDEAO dans la gestion des crises politiques et sécuritaires et fournit un cadre pour la tenue d'élections démocratiques et non partisans. Outre ce mécanisme de 1999, le protocole additionnel au Traité de la CEDEAO de 2001 établit et précise les obligations des États membres en matière de promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance ; en particulier en ce qui concerne le respect de l'ordre constitutionnel, ce protocole définit des normes devant guider la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance par chaque État membre de la CEDEAO. Ces normes sont les suivantes : La CEDEAO condamne les coups d'État, promeut l'état de droit et protège les droits humains. Elle s'appuie également sur la médiation diplomatique menée par les chefs d'État et sur des missions d'observation électorale pour garantir la transparence des élections. Des sanctions économiques et politiques peuvent être utilisées pour promouvoir la démocratie en cas d'effondrement de l'ordre constitutionnel. Une intervention militaire peut également avoir lieu par le biais de

---

<sup>20</sup> Cf. Boillot, J.-J. (2008). *L'économie de l'Afrique*. La Découverte.

<sup>21</sup> Adebajo, A. (2002). *Building peace in West Africa: Liberia, Sierra Leone, and Guinea-Bissau*. Lynne Rienner.

l'ECOMOG, comme cela a été le cas au Liban et en Sierra Leone. Boadi confirme que ces mesures contribuent à promouvoir et à garantir les idéaux démocratiques en Afrique de l'Ouest.<sup>22</sup> Toutefois, leur efficacité dépend fortement de la volonté politique des États membres et de la cohésion régionale.

### **C. CEDEAO : face aux défis croissants en Afrique de l'Ouest**

Bien que la CEDEAO ait enregistré de nombreux succès, les problèmes auxquels elle est actuellement confrontée compromettent fortement son autorité et sa légitimité. L'efficacité de la CEDEAO dans la gestion des défis sécuritaires est fortement remise en question. Les troubles au Sahel, alimentés par la montée du terrorisme et des insurrections, illustrent l'inefficacité de la CEDEAO face à de tels événements. Les réponses apportées aux conflits sont souvent perçues par les populations locales comme inefficaces ou inadaptées à leurs besoins. Des études récentes montrent que les conflits transnationaux sont plus complexes que ce que les systèmes régionaux actuels peuvent gérer.<sup>23</sup> Les sanctions de la CEDEAO (par exemple, au Mali, au Niger et au Burkina Faso) sont souvent perçues comme une ingérence politique, notamment à l'égard des pays dont les gouvernements ont pris le pouvoir par un coup d'État. Certains experts estiment que ces mesures pourraient alimenter le sentiment anti-CEDEAO et renforcer le nationalisme. Un rapport récemment publié souligne que la récente rupture des relations entre certains pays sahéliens et la CEDEAO résulte d'une perte de confiance dans l'organisation elle-même et son engagement envers la démocratie. Le manque de légitimité et d'appropriation populaire demeure un défi majeur pour la CEDEAO, car l'insuffisance du soutien citoyen au processus d'intégration régionale reste problématique. En effet, la CEA constate que l'appropriation par les citoyens est faible, ce qui compromet l'efficacité des politiques régionales. Les critiques récurrentes continuent de souligner les points suivants : la prise de décision est principalement déterminée par les chefs d'État ; le processus décisionnel manque de transparence ; et la société civile n'a que peu ou pas de participation à ce processus. On observe, à cet effet, un déclin général de la démocratie dans toute la région. Ce déclin est dramatique, comme en témoignent la recrudescence des coups d'État et l'effondrement des institutions. Mbembe suggère que ce déclin résulte d'une transformation plus vaste des régimes politiques à travers le monde, où la sécurité

---

<sup>22</sup> Cf. Gyimah-Boadi, E. (2021). *Le recul démocratique en Afrique de l'Ouest*. Fondation Kofi Annan.

<sup>23</sup> Cf. Leuprecht, C., Aulthouse, A., & Walther, O. (2016). The puzzling resilience of transnational organized criminal networks. *Police Practice and Research*, 17(4), 376-387.

et la souveraineté priment sur les normes démocratiques.<sup>24</sup> Le rôle joué par la CEDEAO dans l'élaboration d'un cadre d'intégration régionale visant à soutenir la démocratie dans les États d'Afrique de l'Ouest est considérable ; toutefois, elle se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Confrontée à des défis sécuritaires, à des conflits sociopolitiques dans toute la région et à un manque de légitimité, la CEDEAO doit impérativement se réinventer entièrement pour assurer sa pérennité. Une réforme institutionnelle, une plus grande inclusion de la population et une adaptation aux réalités locales apparaissent essentielles pour renforcer son efficacité et restaurer sa crédibilité.

Cependant, les restrictions croissantes imposées à la capacité de la CEDEAO à gérer les crises et à fournir une assistance politiquement légitime ont conduit à l'émergence de forces concurrentes qui coexistent désormais dans ce contexte de contestation et de réalignement. En conséquence, une alliance des pays du Sahel s'est formée dans le but de rompre avec le passé et de redéfinir la structure traditionnelle du partenariat pour la coopération régionale.

### **CHAPITRE III : Émergence de l'AES**

La création de l'AES marque un tournant majeur dans la reconfiguration des dynamiques géopolitiques de l'Afrique de l'Ouest. Fondée début 2023 par le Mali, le Burkina Faso et le Niger, l'AES a été créée en réponse à des crises sécuritaires systémiques, à l'instabilité politique et à la remise en cause des cadres régionaux établis. De ce fait, l'AES dépasse largement le simple cadre de la coopération militaire ; elle représente une tentative de reconquête de la souveraineté et la mise en place d'une vision stratégique qui redéfinit les rapports de force aux niveaux régional et international.



Source : <https://amaizo.info/2024/06/01/integration-africaine-en-reconstruction-avec-lalliance-des-etats-du-sahel-aes-defis-securitaires-economiques-monetaires-et-culturels/15920> : image n°3 : carte représentant les pays membres de l'AES (Burkina Faso, du Mali et du Niger), 14/04/2026.

<sup>24</sup> Cf. Mbembe, A. (2000). *De la postcolonie*. Karthala.

## A. Genèse et motivations politiques de l’AES

Entre 2020 et 2023, le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont connu une série de coups d’État militaires qui ont créé le contexte politique de la mise en place de l’AES. Une alliance emblématique assortie d’une crise de légitimité importante pour les gouvernements civils et d’un manque général de confiance envers les partenaires internationaux traditionnels. Konate et Boulghalagh estiment que le conflit armé sahélien a débuté en raison de la présence massive de troupes étrangères au Sahel. Aussi, l’incapacité de la communauté internationale à enrayer la dégradation de la sécurité dans cette région.<sup>25</sup> En analysant ce phénomène à la lumière des travaux plus généraux de Walther et Leuprecht, on découvre comment les interventions extérieures au Sahel n’offrent, au mieux, qu’une solution temporaire ; et de ce fait, ces interventions modifient les modalités de la violence et en créent de nouvelles sources d’activité pour les agresseurs transnationaux.<sup>26</sup> Ainsi, trois principaux moteurs politiques sous-tendent le modèle AES : premièrement, la volonté de rompre avec l’ordre régional actuel de la CEDEAO, perçu comme inefficace et/ou manipulé ; deuxièmement, le rejet du « néocolonialisme sécuritaire », notamment à l’égard des systèmes français et international ; troisièmement, la volonté de rétablir la souveraineté par une indépendance stratégique et décisionnelle accrue. La dynamique tripartite mentionnée dans le paragraphe précédent fait partie de « La politique de la souveraineté postcoloniale », qui affirme que les États tentent de redéfinir leur fonctionnement dans un système international reconnu comme asymétrique.<sup>27</sup>

## B. Objets de souveraineté et recours à la stratégie militaire

L’AES définit la souveraineté en fonction des outils pratiques et symboliques qui permettent aux États de maintenir leur indépendance, tels que la sécurité, le territoire, la monnaie et la diplomatie. Pour ces trois pays, la sécurité est la première condition de la souveraineté. En effet, l’Alliance s’est initialement fondée sur un accord de défense mutuelle, prévoyant une assistance automatique dès lors qu’un État membre est menacé par des attaques terroristes ou de groupes rebelles armés, que ce soit à l’intérieur ou à l’extérieur de ses frontières. Ce principe s’appuie sur une conception traditionnelle de la souveraineté, inspirée des idées de Hobbes, selon

---

<sup>25</sup> Cf. Konaté, S., & Boulghalagh, M. (2025). L’Alliance des États du Sahel : Fruit de l’échec de la communauté internationale. *Revue Internationale de la Recherche Scientifique*, 3(1), 100–119.

<sup>26</sup> Cf. Leuprecht, C., Aulthouse, A., & Walther, O. (2016). The puzzling resilience of transnational organized criminal networks. *Police Practice and Research*, 17(4), 376–387.

<sup>27</sup> Cf. Mbembe, A. (2000). *De la postcolonie*. Karthala.

laquelle, la sécurité est la condition fondamentale à un environnement sûr où les individus peuvent œuvrer pour la stabilité par la voie politique.<sup>28</sup> Dans le cas du Sahel, cela se traduit par : la création d'une force tripartite conjointe, la mise en commun des ressources militaires et une stratégie offensive contre les groupes armés.

- **Militarisation et reconfiguration des partenariats**

L'intensification des engagements militaires stratégiques entraîne également une redéfinition des coalitions internationales. Les pays de l'AES témoignent d'un rapprochement avec des différents partenaires, notamment la Russie, et d'un abandon des alliances traditionnelles du monde occidental. D'un autre point de vue, Buzan et Wæver ont interprété l'AES, à travers la théorie des complexes de sécurité régionaux, comme un moyen de créer un sous-système de sécurité autonome grâce à une interdépendance régionale accrue.<sup>29</sup>

- **Souveraineté élargie : économie, mobilité et identité**

L'AES espère étendre sa coopération au-delà des questions militaires pour inclure une intégration politique et économique plus large grâce à des marchés communs, la libre circulation des personnes et la mise en place d'une union monétaire, ainsi que d'une politique énergétique et industrielle commune. Ces éléments reflètent une aspiration à la pleine souveraineté, faisant écho à l'analyse d'Amin sur la nécessité d'un développement autonome dans les pays du Sud.<sup>30</sup>

### **C. Désintégration de l'ordre régional**

La création de l'AES s'inscrit dans un contexte beaucoup plus large, marqué notamment par l'effondrement de la structure régionale de l'Afrique de l'Ouest. Le retrait du Mali, du Burkina Faso et du Niger de la CEDEAO marque une rupture majeure au sein du système ; la sortie de ces trois pays de la région révèle une crise structurelle fondamentale et persistante de cette organisation. Bayart qualifie ce scénario de « politique du ventre »<sup>31</sup>, dans la mesure où les intérêts nationaux et élitistes exercent une influence plus grande sur les efforts de développement national et régional que l'intégration. L'existence d'architectures régionales concurrentes résulte de la rivalité régionale entre les différents niveaux de compétition institutionnelle comme dans le

---

<sup>28</sup> Cf. Pasquino, P. (1994). THOMAS HOBBS, LA CONDITION NATURELLE DE L'HUMANITÉ. *Revue française de science politique*, 294-307.

<sup>29</sup> Cf. Buzan, B., & Wæver, O. (2003). *Regions and powers: The structure of international security* (Vol. 91). Cambridge University Press.

<sup>30</sup> Cf. Amin, S. (1990). *La déconnexion*. La Découverte.

<sup>31</sup> Bayart, J.-F. (1989). *L'État en Afrique : la politique du ventre*. Fayard.

cadre de la CEDEAO et l'AES. Ce type de désinstitutionnalisation institutionnelle se manifeste par le fait que les institutions régionales abandonnent désormais toute fonction de régulation au profit de la formation réactive d'« alliances ».

Les alliances au Sahel ont fait preuve d'une flexibilité accrue en se rapprochant de la Russie, en s'éloignant de l'Occident et, à l'instar du Togo, en recherchant des opportunités d'expansion. Ceci alimente l'idée que les régionalismes africains ont eu tendance à se définir par une fluidité institutionnelle qui a facilité la transformation des coalitions afin de servir leurs intérêts stratégiques.<sup>32</sup> L'AES, bien qu'apparemment un cadre nouveau et compétitif fondé sur la souveraineté et la sécurité, remet en cause la structure actuelle de la région. Ceci témoigne de la crise qui traverse les associations régionales traditionnelles et d'une tentative de réforme politique menée par des gouvernements d'origine militaire en quête de légitimité. Ainsi, les facteurs susmentionnés alimentent deux points de vue distincts : d'une part, l'AES pourrait potentiellement apporter une certaine stabilité à l'ensemble du continent africain grâce à un soutien économique solide ; d'autre part, elle pourrait simultanément engendrer d'importants défis économiques et, à terme, perpétuer un modèle traditionnel fondé sur la militarisation et la rupture des relations diplomatiques. Dès lors, l'AES peut être considérée non seulement comme une avancée majeure du régionalisme africain grâce à un environnement évolutif et développé, mais aussi comme une refonte relativement instable de ce concept.

Cette analyse permet de conclure qu'il y a une transformation géopolitique majeure en Afrique de l'Ouest, marquée par le déclin des formes d'intégration établies et l'émergence de nouvelles formes d'intégration par quelques pays sahéliens. Cette transformation ne se limite pas à une simple restructuration institutionnelle ; elle interroge les fondements de notre monde et la définition des relations entre États souverains. Étant donné que la CEDEAO et l'AES entretiennent des relations politiques et économiques complexes, une approche analytique s'impose pour comprendre la dynamique de la concurrence, voire du conflit, qui les oppose. Une analyse approfondie de cette concurrence est nécessaire pour clarifier les rapports de force, la légitimité et les processus normatifs à l'œuvre dans la gouvernance régionale actuelle, ainsi que la manière dont ces relations modifient ces normes. Il convient, par ailleurs, de réexaminer les objectifs, les moyens, les résultats et les conséquences des relations existantes entre ces entités afin d'identifier comment ces interactions influencent la gouvernance régionale.

---

<sup>32</sup> Söderbaum, F. (2016). *Rethinking regionalism* (p. 272). London: Palgrave.

## DEUXIÈME PARTIE : RIVALITÉ CEDEAO-AES : ENJEUX DE LÉGITIMITÉ, DE PUISSANCE ET DE GOUVERNANCE RÉGIONALE



Source : <https://vop.1-frii.com/aes-cedeao-le-burkina-faso-le-mali-et-le-niger-acceptent-de/> ; image n°4, carte des pays membres de la CEDEAO et de l'AES sécessionnistes, 14/04/2026.

### **CHAPITRE I : Compétition pour le pouvoir et la sécurité**

La perspective réaliste des relations internationales repose essentiellement sur la conviction que le système international est anarchique et que les États sont les principaux acteurs, poursuivant ainsi leurs intérêts nationaux. Par conséquent, les organisations régionales, dont la CEDEAO, ne sont pas des fins en soi, mais des instruments au service des États les plus vastes et les plus puissants. Par conséquent, comme manifestation de cette lutte de pouvoir, la relation entre la CEDEAO et l'AES peut être considérée comme une compétition pour l'autorité sur le contrôle des ressources stratégiques, la création de normes régionales et la gestion des besoins de sécurité exacerbés par l'existence du terrorisme.

#### **A. Logiques d'intérêts nationaux et recherche d'autonomie stratégique**

L'AES a été créée principalement pour renforcer l'autonomie stratégique des États qui y ont adhéré. L'autonomie stratégique est la capacité d'une nation à élaborer et à mettre en œuvre des politiques de sécurité sans contrainte extérieure ni organisation supranationale. L'absence de solutions sécuritaires satisfaisantes au Mali, au Burkina Faso et au Niger a engendré une demande croissante d'indépendance vis-à-vis des dispositifs de sécurité existants. De nombreux

gouvernements de ces pays considèrent les opérations militaires internationales impliquant les nations occidentales comme inefficaces, voire contre-productives, ce qui rend une redéfinition de l'orientation stratégique plus attrayante. Aron démontre que les États évoluent dans un environnement fondamentalement incertain.<sup>33</sup> Par conséquent, la priorité absolue de tout État est sa survie. La souveraineté devient dès lors le principe fondamental du gouvernement, et les États perçoivent toute forme de dépendance envers d'autres États comme une faiblesse. Cela soulève une difficulté majeure concernant les sanctions imposées par la CEDEAO après chaque coup d'État ; du point de vue des régimes concernés, ces sanctions étaient perçues comme une ingérence dans les affaires intérieures des États. L'AES a été créé afin de proposer une approche alternative pour renforcer la coopération en matière de sécurité entre les États membres, tout en préservant leur indépendance politique et leur autonomie décisionnelle.

## **B. Redéfinition des rapports de force régionaux**

Avec la création de l'AES, la nature des rapports de force en Afrique de l'Ouest se trouve bouleversée. Historiquement, la CEDEAO a joué un rôle crucial dans la résolution des crises survenues dans toute la région, notamment grâce à ses mécanismes de maintien de la paix. L'émergence d'un nouveau bloc concurrent remet directement en cause le rôle hégémonique actuel de la CEDEAO. Selon les néoréalistes comme Waltz, les relations internationales sont caractérisées par une lutte constante pour l'équilibre.<sup>34</sup> Lorsqu'un État acquiert une influence ou un pouvoir excessif sur ses voisins, les autres États cherchent à corriger ce déséquilibre en nouant des alliances. Ainsi, la création de l'AES peut être perçue comme une stratégie visant à rétablir l'équilibre entre les pays de la région. La polarisation de la région s'accroît sous l'effet de ces dynamiques. Les États membres de la CEDEAO sont désormais confrontés à un dilemme : doivent-ils rester fidèles à leur engagement envers la CEDEAO et faire preuve de loyauté envers l'organisation, ou adopter une attitude résolument pragmatique vis-à-vis de l'AES ? Dans bien des cas, ce dilemme a entraîné un affaiblissement de la cohésion régionale et a considérablement compliqué la coordination des efforts des pays lors de l'élaboration de leurs politiques. La concurrence entre la CEDEAO et l'AES se manifeste également sur le plan symbolique. La CEDEAO propose un modèle d'intégration fondé sur la démocratie, tandis que

---

<sup>33</sup> Aron, R. (2017). *Peace and war: a theory of international relations*. Routledge.

<sup>34</sup> Waltz, K. N. (1979). *Theory of international politics*. Addison-Wesley.

l'AES privilégie une approche axée sur la souveraineté et la sécurité. Ces deux modèles contribuent à une redéfinition des hiérarchies normatives dans la région.

### **C. Influence des partenaires extérieurs et recomposition des alliances**

Les dynamiques régionales sont indissociables de l'influence des acteurs extérieurs. En Afrique de l'Ouest, les puissances internationales jouent un rôle déterminant dans la formation des alliances. Par conséquent, les pays d'Afrique de l'Ouest, notamment ceux de l'AES, développent de nouveaux partenariats tout en renforçant leur partenariat avec la Russie. De plus, ils rompent des relations historiques avec certains États partenaires (par exemple, la France). Cette évolution des relations témoigne de la mise en œuvre d'une stratégie visant à optimiser les opportunités stratégiques. Stephen Walt soutient que les alliances se forment en réaction à une menace perçue ; c'est le cas de la CEDEAO, qui a imposé des sanctions économiques et envisagé des actions militaires à l'encontre des régimes sahéliens, lesquels pourraient se sentir visés par une réponse menaçante de sa part. Par ailleurs, cela illustre un phénomène plus large à l'échelle internationale : la multipolarisation des relations internationales. Ainsi, les États de l'AES développent des relations plus diversifiées afin de réduire leur dépendance à un seul acteur. Ce réalisme permet de comprendre comment les dynamiques de pouvoir et l'influence s'exercent dans la relation conflictuelle entre la CEDEAO et l'AES. Toutefois, une approche réaliste ne suffit pas à expliquer nombre des dysfonctionnements observés dans les mécanismes de coopération régionale. Outre les rapports de force, d'autres facteurs ont affecté la capacité des institutions à élaborer et à mettre en œuvre des normes internationales communes. Il est donc important non seulement d'analyser les limites du modèle de coopération régionale, mais aussi d'examiner l'impact des dynamiques de pouvoir sur les relations de coopération interrégionales.

## **CHAPITRE II : Limites de la coopération institutionnelle : crise du modèle libéral régional**

Historiquement, le modèle d'intégration régionale de la CEDEAO s'inscrit dans une perspective institutionnaliste libérale. Il privilégie la coopération entre États afin de créer de nouvelles normes et d'établir des institutions régionales plus solides, fondées sur la coopération, la collaboration et des comportements mutuellement avantageux. Cette approche s'inscrit dans la lignée des travaux de Keohane dont les théories ont servi à élaborer un modèle d'intégration régionale à travers l'analyse des États au sein d'un système intergouvernemental. Selon

Keohane, le développement d'institutions internationales ou transnationales permet d'accroître la coopération entre les pays en réduisant les coûts de transaction, en renforçant la transparence et en instaurant des mécanismes de réciprocité.<sup>35</sup> La crise sécuritaire et politique actuelle en Afrique de l'Ouest met en évidence les limites structurelles de ce modèle. Dans des contextes marqués par la fragilité des États, la montée des conflits asymétriques et le réalignement géopolitique, les mécanismes de coopération régionale peinent de plus en plus à produire des résultats. Dès lors, la crise actuelle des modèles de coopération régionale invite à s'interroger sur la pertinence du régionalisme libéral au regard des réalités du terrain.

### **A. Affaiblissement des mécanismes de coopération et de coordination**

Les cadres de coopération mis en place en Afrique de l'Ouest par le biais de la CEDEAO ont montré des signes de faiblesse ; toutefois, le domaine de la sécurité collective souffre particulièrement d'un soutien et d'une fonctionnalité amoindris. De plus, des instruments tels que le cadre pour la paix et la sécurité et le cadre pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits peinent toujours à apporter des réponses cohérentes et opportunes à la multiplication des crises qui frappent l'Afrique de l'Ouest. L'inefficacité de la coopération internationale en Afrique de l'Ouest s'explique en grande partie par la divergence croissante des points de vue entre les États membres, notamment en ce qui concerne les méthodes d'intervention et les priorités stratégiques. Keohane soutient que la coopération entre États repose sur plusieurs éléments fondamentaux ; en particulier, la confiance mutuelle et la réciprocité des engagements constituent les fondements de cette coopération.<sup>36</sup> En Afrique de l'Ouest, ces fondements nécessaires à la coopération internationale sont fragilisés par la méfiance croissante entre les États et par la primauté accordée aux logiques souverainistes au détriment d'une dynamique de coopération. Par ailleurs, Krasner souligne que les régimes internationaux peuvent être limités par les intérêts des États, ce qui, de ce fait, les empêche d'imposer des règles collectives contraignantes.<sup>37</sup> Au sein de la CEDEAO, cette contrainte se manifeste notamment par l'application sélective de ses décisions régionales.

---

<sup>35</sup> Keohane, R. O. (1984). *After hegemony: Cooperation and discord in the world political economy*. Princeton University Press.

<sup>36</sup> *Idem*.

<sup>37</sup> Cf. Krasner, S. D. (1983). *International regimes*. Cornell University Press.

## **B. Difficultés d'application des normes régionales et des instruments collectifs**

La CEDEAO a progressivement élaboré un ensemble ambitieux de normes, notamment par le biais du Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance. Cependant, l'efficacité de ces normes demeure limitée. L'analyse des dynamiques politiques africaines menée par Bayart suggère que la logique néo-patrimoniale constitue un mode fondamental de structuration du comportement politique des acteurs locaux, ce qui a engendré le rejet des institutions et règles formelles.<sup>38</sup> De plus, ces logiques locales contribuent souvent à relativiser l'application des normes régionales. Dans cette logique, North affirme que le fonctionnement des institutions dépend de leur ancrage dans les comportements sociaux et politiques.<sup>39</sup> Par exemple, en Afrique de l'Ouest, les divergences entre les règles formelles régissant la conduite des groupes et des individus ont engendré un manque de crédibilité des outils collectifs. Cette situation engendre un phénomène de « conformité de façade », où les États affichent leur adhésion aux normes régionales sans en respecter pleinement les principes.

## **C. Fragmentation des politiques publiques et désarticulation des initiatives régionales**

La crise actuelle a considérablement accentué la fragmentation des politiques publiques régionales. Il en résulte une multitude de dispositifs institutionnels concurrents, notamment du fait de l'émergence de l'AES, ce qui a entraîné une désarticulation des efforts d'intégration. Le régionalisme libéral présente les limites d'une théorie dynamique dès lors qu'il règne une instabilité politique et sécuritaire. Les limites mises en lumière par les observations de Hurrell sur le contexte politique et les rapports de force entre les nations illustrent combien l'intégration régionale est fortement influencée par ces facteurs.<sup>40</sup> Par ailleurs, Badie souligne que la montée des rapports de force et la fragmentation du système international remettent en cause les modèles de coopération traditionnels.<sup>41</sup> Dans ce contexte, des initiatives parallèles telles que l'AES émergent comme des réponses alternatives à ce qui est perçu comme l'inefficacité des

---

<sup>38</sup> Cf. Bayart, J.-F. (1989). *L'État en Afrique : la politique du ventre*. Fayard.

<sup>39</sup> Cf. North, D. C. (1990). *Institutions, institutional change and economic performance*. Cambridge University Press.

<sup>40</sup> Cf. Hurrell, A. (1995). Regionalism in theoretical perspective. In L. Fawcett & A. Hurrell (Eds.), *Regionalism in world politics* (pp. 37–73). Oxford University Press.

<sup>41</sup> Cf. Badie, B. (2011). *La diplomatie de connivence : Les dérives oligarchiques du système international*. La Découverte.

institutions régionales traditionnelles. Ainsi, la coexistence de plusieurs cadres d'action non coordonnés conduit à une dilution des efforts collectifs et affaiblit la cohérence de l'intégration régionale. La CEDEAO traverse actuellement une crise due aux critiques formulées à l'encontre de ses modèles de coopération, ainsi qu'aux défaillances des États, à la divergence des objectifs nationaux et aux nouvelles configurations géopolitiques. L'érosion des processus de coopération, le non-respect des normes convenues et l'inefficacité des politiques publiques constituent un défi majeur pour l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Ces observations appellent à repenser les fondements de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, en tenant compte des réalités politiques locales et des dynamiques sécuritaires contemporaines.

Les défis de la coopération entre États ne peuvent être analysés sans prendre en compte les aspects intangibles qui sous-tendent leurs relations. Les limites de l'engagement des États envers les normes régionales et les contestations de la légitimité de ces normes reflètent les différences dans leurs formes de représentation, leurs discours et leurs identités politiques. Par conséquent, une approche constructiviste est nécessaire pour éclairer les fondements normatifs et symboliques de la compétition institutionnelle entre États.

### **CHAPITRE III : Dimension normative et identitaire du conflit institutionnel (approche constructiviste)**

Outre les considérations matérielles et les menaces sécuritaires, la rivalité entre la CEDEAO et l'AES révèle une confrontation normative, discursive et identitaire. Le constructivisme permet d'éclairer cette dynamique en soulignant le rôle structurel des concepts, de la représentation et des normes dans la formation des comportements étatiques. Selon Wendt, « les structures de la politique internationale sont autant sociales que matérielles » ;<sup>42</sup> ce qui est particulièrement pertinent dans le contexte actuel du Sahel, où les structures régionales évoluent rapidement. La division entre la CEDEAO et l'AES illustre parfaitement la transformation des structures normatives en Afrique de l'Ouest, la remise en cause des paradigmes politiques dominants et l'émergence de discours souverainistes.

#### **A. Concurrence des discours de légitimité (démocratie/souveraineté)**

L'AES richement, la CEDEAO a représenté un ordre normatif fondé sur les principes de la démocratie constitutionnelle, de la gouvernance libérale et de l'intégration régionale ; tandis

---

<sup>42</sup> Wendt, A. (1999). *Social theory of international politics*. Cambridge University Press.

que l'AES fonctionne selon un paradigme alternatif fondé sur les principes de souveraineté, de sécurité et d'autonomie stratégique. Les événements récents (coups d'État de 2020 à 2023, sanctions imposées par la CEDEAO et retrait officiel en 2025) ont accentué le clivage normatif croissant entre légitimité démocratique et légitimité sécuritaire. Cette tension illustre ce que certains auteurs appellent un « dilemme normatif », né de la confrontation entre les exigences de légitimité démocratique et celles de sécurité, notamment en période de crise sécuritaire. D'un point de vue constructiviste, l'opposition mentionnée ici peut être interprétée comme le signe de l'existence de deux ensembles d'identités politiques très différents. Selon Finnemore et Sikkink, l'établissement des normes internationales n'implique pas nécessairement leur immuabilité ; elles peuvent faire l'objet de contestations ou d'appropriations sociales.<sup>43</sup> Dans l'AES, on observe donc des exemples de ce qu'Acharya décrit comme une « localisation normative »,<sup>44</sup> où les normes mondiales sont rejetées ou adaptées à un contexte culturel spécifique, car elles sont perçues comme plus légitimes lorsqu'elles sont appliquées conformément aux normes locales. Une étude récente a identifié ce problème comme une critique plus large de la CEDEAO, selon laquelle cette dernière est jugée déconnectée des réalités sécuritaires du Sahel et s'est trop concentrée sur la promotion de principes généraux plutôt que sur la réponse aux besoins actuels des populations de la région.

## **B. Construction de nouvelles identités régionales sahéliennes**

La création de l'AES contribue à établir une identité régionale distincte du Sahel à travers une histoire collective d'insécurité, de marginalisation et de manque de confiance envers les acteurs non régionaux. Cette relation est conforme au point de vue d'Anderson concernant sa description d'une communauté politique comme étant une « construction imaginaire » et basée sur les idées écrites dans l'histoire de la communauté politique.<sup>45</sup> Et puisque l'identité de l'AES a été construite à travers l'utilisation de symboles politiques et d'un récit partagé sur la souveraineté et/ou la résistance contre l'opresseur, cela renforce l'identité de l'AES. Les analyses actuelles révèlent que cette identité se forge également à partir de l'opposition à la

---

<sup>43</sup> Cf. Finnemore, M., & Sikkink, K. (1998). International norm dynamics and political change. *International organization*, 52(4), 887-917.

<sup>44</sup> Acharya, A. (2004). How ideas spread: Whose norms matter? Norm localization and institutional change in Asian regionalism. *International organization*, 58(2), 239-275.

<sup>45</sup> Chivallon, C. (2007). Retour sur la « communauté imaginée » d'Anderson.: Essai de clarification théorique d'une notion restée floue. *Raisons politiques*, 27(3), 131-172.

CEDEAO, perçue comme un instrument de contrôle étranger ou comme une institution en difficulté. Cette tendance à l'autodéfinition correspond au processus d'extraversion inversée défini par Bayart, selon lequel les acteurs politiques déterminent leur place au sein du système en rompant avec leurs précédents liens de dépendance.<sup>46</sup> Par ailleurs, à travers une volonté exprimée de redéfinir les cadres de coopération régionale, l'AES incarne également une identité profonde et une restructuration institutionnelle de l'Afrique de l'Ouest.

### **C. Impact des représentations politiques sur les choix de gouvernance**

Les décisions de gouvernance et les orientations institutionnelles sont fortement influencées par la représentation politique. L'idée que la démocratie libérale serait inefficace, tant sur le plan extérieur qu'intérieur, dans la région du Sahel, contribue à l'émergence d'autres modèles axés sur la sécurité et le pouvoir étatique. En examinant comment la construction sociale se produit à travers le processus de légitimation au sein des institutions, nous comprenons comment les différentes institutions étatiques de la région du Sahel représentent non seulement une rupture avec ce qui a été fait auparavant, mais plutôt une restructuration du cadre de légitimité.<sup>47</sup> Mbembe souligne, de ce fait, l'ampleur et l'importance des imaginaires politiques postcoloniaux dans la structuration des rapports de pouvoir en Afrique contemporaine.<sup>48</sup> Ce cadre analytique permet de comprendre l'émergence des discours souverainistes, qui ont engendré un scepticisme à l'égard des institutions régionales perçues comme l'héritage de modèles extérieurs ou influencées par eux. Des analyses récentes confirment le constat selon lequel ce changement dans la région s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation à plus grande échelle de l'architecture régionale ouest-africaine, caractérisée par une fragmentation institutionnelle et de multiples modèles de gouvernance. Les recherches sur cette concurrence croissante indiquent que le conflit entre la CEDEAO et l'AES ne se limite pas à un simple affrontement institutionnel. Cette rivalité témoigne d'une transformation bien plus profonde des normes politiques en Afrique de l'Ouest, avec des conséquences telles que l'émergence de pays prônant une souveraineté relative. Ce qui explique la redéfinition des positions au sein de la région et une réévaluation des modèles libéraux de gouvernement. Ce changement témoigne de l'évolution des pays sahéliens quant à leur compréhension de leurs relations mutuelles et de leur

---

<sup>46</sup> Cf. Bayart, J.-F. (2006). *L'État en Afrique*. Fayard.

<sup>47</sup> Cf. Berger, P., & Luckmann, T. (1966). *The social construction of reality*. Anchor Books.

<sup>48</sup> Cf. Mbembe, A. (2000). *De la postcolonie*. Karthala.

place dans le monde. Ils cherchent à définir les fondements de leur autorité politique et leur rôle au sein du système international.

Cette recherche, qui est menée en partie sur la manière dont la CEDEAO et l'AES ont modifié l'équilibre régional des pouvoirs, met l'accent sur les revendications concurrentes d'autorité, de leadership légitime et d'identité politique. Aussi, elle fournit des preuves de ce changement à travers des impacts empiriques et concrets sur la capacité des deux organisations à travailler ensemble dans la région. En réalité, la fragmentation des cadres de coopération et la multiplication des instances décisionnelles constituent des défis majeurs pour la gestion des enjeux transversaux auxquels sont confrontés les pays d'Afrique de l'Ouest. Il est donc nécessaire d'analyser les implications concrètes de cette reconfiguration en matière de développement durable, de gouvernance climatique et de réponse aux crises humanitaires. Cette analyse vise à évaluer dans quelle mesure ces changements ont influencé la capacité des cadres de politiques publiques régionales à produire des résultats.

# TROISIÈME PARTIE : LES CONSÉQUENCES DE LA RECOMPOSITION RÉGIONALE SUR LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES CRISES TRANSVERSALES



Source : <https://www.lsi-africa.com/fr/actualite-africaine/edito-cedeao-compte-a-rebours.html> ; image n°5 : une carte représentant la recomposition de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO/AES) ; 14/04/2026

## **CHAPITRE I : Gouvernance fragmentée face aux défis du développement durable**

Le concept de développement durable s'est imposé comme un cadre essentiel des politiques publiques, où l'intégration équilibrée des trois piliers (économique, social et environnemental) est primordiale. Cette approche intégrée doit faciliter la coordination entre tous les secteurs de l'action publique tout en créant des liens cohérents entre les différents niveaux de gouvernement. Dans un contexte de transformations territoriales profondes et continues et de décentralisation croissante des pouvoirs, maintenir cette cohérence peut s'avérer de plus en plus difficile. La multitude d'organisations institutionnelles, ainsi que la diversité des types et des échelles d'intervention, contribuent à la fragmentation croissante des systèmes de gouvernance. Il en résulte des tensions entre les logiques sectorielles et territoriales, qui entravent la mise en œuvre effective de politiques véritablement intégrées. Comme le souligne Theys, l'un des principaux défis du développement durable réside dans la difficulté de dépasser les cloisonnements institutionnels et sectoriels hérités des paradigmes historiques de l'action

publique.<sup>49</sup> Selon la théorie de la gouvernance multiniveaux de Marks et Hooghe, la complexité croissante des processus décisionnels résulte de l'évolution de la répartition du pouvoir décisionnel entre les échelons local, régional, national et supranational.<sup>50</sup> Cette évolution peut favoriser l'élaboration de politiques publiques innovantes et adaptatives. Toutefois, elle engendre également des incohérences et des conflits de compétences, susceptibles de compromettre gravement la réalisation d'objectifs à long terme, tels que le développement durable. Ce chapitre vise donc à examiner les impacts de la gouvernance fragmentée sur la capacité du territoire à répondre aux défis posés par le développement durable, notamment en examinant les mécanismes par lesquels les politiques publiques sont désarticulées, les difficultés liées à la planification régionale et le risque d'accroissement des inégalités territoriales qui en découle.

### **A. Désarticulation des politiques économiques, sociales et environnementales**

Le processus de restructuration régionale a engendré une divergence croissante des priorités politiques régionales et, par conséquent, a rendu plus difficile l'intégration des trois dimensions du développement durable. Face à la concurrence accrue entre les régions pour attirer les investissements, les entreprises et les talents, la politique économique occupe, dans les faits, une place prépondérante dans l'agenda public. L'idée que l'économie doit toujours primer est un aspect majeur de notre définition du « développement », où le progrès est mesuré principalement par des indicateurs de croissance comme le PIB. Cette approche a été critiquée par Stiglitz pour de nombreuses raisons, notamment parce qu'elle ne prend pas en compte d'autres aspects de la qualité de vie (le bien-être) ni les impacts négatifs de la croissance économique sur l'environnement et la société (par exemple, la pauvreté).<sup>51</sup> Par conséquent, la recherche de la compétitivité territoriale risque d'entraver les efforts visant à concilier durabilité écologique et justice sociale. La disparité croissante des territoires engendre des inégalités territoriales accrues et complexifie le lien entre efficacité économique et intégration sociale. De plus, la fragmentation institutionnelle contribue à perpétuer ce manque de communication car les

---

<sup>49</sup> Cf. Theys, J. (2014). Le développement durable face à sa crise. *Développement durable et territoires*, 5(3).

<sup>50</sup> Cf. Marks, G., & Hooghe, L. (2004). Contrasting visions of multi-level governance. In I. Bache & M. Flinders (Eds.), *Multi-level governance* (pp. 15–30). Oxford University Press.

<sup>51</sup> Cf. Stiglitz, J. E. (2010). *Freefall: America, free markets, and the sinking of the world economy*. W. W. Norton & Company.

politiques environnementales sont principalement pilotées par un petit nombre d'acteurs ou d'organisations aux ressources limitées, en conflit avec les forces économiques dominantes. Par conséquent, la nature fragmentée du développement durable conduit à traiter chacune de ses dimensions séparément, au lieu de les intégrer au sein du système de développement durable.

## **B. Difficultés de planification régionale et mobilisation des ressources**

La planification territoriale est un outil important pour faciliter le développement durable grâce à des approches multiniveaux ; toutefois, la gouvernance multiniveau se caractérise par une grande complexité institutionnelle. En raison du chevauchement des responsabilités entre les collectivités locales, l'État et les organisations supranationales, la coordination et la définition des modalités de collaboration entre ces organisations pour élaborer une approche unifiée font défaut. Selon Camagni et Capello, la fragmentation institutionnelle entrave la capacité des régions à élaborer et à mettre en œuvre une méthode de développement intégrée.<sup>52</sup> L'existence d'intérêts divergents et inégaux entre les différentes parties prenantes rend difficile l'adoption d'une vision territoriale commune. Par ailleurs, la mobilisation des ressources pour les projets peut s'avérer très difficile. De nombreuses collectivités locales ne disposent pas de budgets suffisants, car les programmes gouvernementaux de réduction des dépenses publiques entravent leur capacité à investir dans les infrastructures et dans les domaines de la transition écologique et de l'inclusion sociale. Les ressources extérieures, comme les financements européens, peuvent également influencer les priorités locales selon des règles fixées par des acteurs extérieurs à leur juridiction et ne pas refléter les besoins spécifiques de chaque territoire. Il en résulte une répartition inégale des fonds, principalement due aux disparités régionales en matière de capacités administratives et financières pour les obtenir. En fin de compte, sans une coordination adéquate entre les différents domaines, tous les efforts se dispersent et la multiplication des programmes redondants nuit à l'efficacité globale des politiques publiques.

## **C. Risques d'accentuation des inégalités et des vulnérabilités structurelles**

La fragmentation des juridictions et les modifications des frontières engendrent des disparités à travers le monde. La mondialisation offre des opportunités aux économies à forte croissance dotées d'infrastructures performantes et d'économies diversifiées, tandis que les régions à croissance plus lente et/ou faiblement industrialisées continuent de souffrir de

---

<sup>52</sup> Cf. Camagni, R., & Capello, R. (2013). Regional competitiveness and territorial capital. *Regional Studies*, 47(9), 1383–1402.

problèmes structurels de long terme. Dans une perspective de capitalisme spatial, Harvey examine ces dynamiques et montre comment la logique de compétitivité territoriale contribue à renforcer les inégalités.<sup>53</sup> Les fonds d'investissement se concentrent dans les zones les plus rentables ; par conséquent, les zones moins attractives subissent une diminution des financements disponibles. Il en résulte un creusement des écarts de développement. L'approche par les capacités, développée par Sen en 1999, peut constituer un socle solide pour analyser et comprendre les inégalités en lien avec des facteurs tels que les ressources disponibles et la capacité d'un individu à les utiliser pour améliorer ses conditions de vie.<sup>54</sup> Toutefois, des politiques fragmentées limiteront à terme l'accès des populations marginalisées aux opportunités fondamentales et les exposeront à un risque accru d'exploitation. De plus, les défis environnementaux (comme le changement climatique) touchent de manière disproportionnée les régions les plus fragiles du monde. Le manque de coordination des politiques d'adaptation et de résilience souligne que ces régions continueront de se heurter à des obstacles liés à la fragmentation de la gouvernance lorsqu'il s'agira de relever les défis mondiaux. Ladite fragmentation constitue, par ailleurs, un obstacle majeur à la mise en œuvre du développement durable. L'intégration inefficace des politiques publiques, les approches de planification inadéquates et les disparités territoriales croissantes illustrent comment cette fragmentation limite la capacité des structures de gouvernance existantes à relever efficacement des défis complexes et interdépendants. Le renforcement de la coordination entre les acteurs et les différents niveaux de gouvernance est essentiel pour promouvoir des trajectoires de développement plus durables et inclusives. Cela entraîne des répercussions sur les mécanismes institutionnels et nécessitera de repenser l'intégration des différentes politiques économiques, ainsi que de renforcer les capacités des localités et zones vulnérables. D'après certaines études, la mise en œuvre du développement durable est entravée par la fragmentation de la gouvernance. De fait, la fragmentation des politiques publiques, les difficultés de planification et les inégalités croissantes entre les régions géographiques montrent l'inefficacité des systèmes gouvernementaux actuels à appréhender la complexité des interdépendances entre les enjeux. En conséquence, le besoin d'une meilleure coordination entre les acteurs des différents niveaux de gouvernement est un élément essentiel pour favoriser l'élaboration de trajectoires inclusives et durables. Pour ce faire, il est nécessaire

---

<sup>53</sup> Cf. Harvey, D. (2006). *Spaces of global capitalism: Towards a theory of uneven geographical development*. Verso.

<sup>54</sup> Cf. Sen, A. (1999). *Development as freedom*. Oxford University Press.

de modifier les structures institutionnelles, de faciliter l'intégration des politiques sectorielles et de soutenir le renforcement des capacités des territoires vulnérables.

## **CHAPITRE II : Enjeux climatiques et environnementaux dans un contexte de rivalité institutionnelle**

Les sociétés mondiales actuelles sont confrontées à des défis majeurs liés à l'environnement et au changement climatique, qui exigent une coopération internationale à tous les niveaux de gouvernement. Les phénomènes environnementaux transnationaux (tels que le changement climatique, la perte de biodiversité et l'épuisement des ressources) nécessitent une coopération accrue entre les instances gouvernementales locales, nationales et internationales. Or, cette coordination est mise à l'épreuve par un réalignement géopolitique et institutionnel fondé sur la compétition, la rivalité et la fragmentation en Afrique de l'Ouest. Le cadre de la « société du risque » de Beck met en évidence le caractère systémique global de la crise environnementale actuelle. Ce cadre permet de transcender les frontières territoriales et exige par conséquent de nouveaux modes de gouvernance et de régulation à l'échelle mondiale, fondés sur le partage des responsabilités.<sup>55</sup> Bulkeley et Betsill ont démontré comment l'implication de multiples acteurs aux intérêts divers a engendré un système de gouvernance climatique fragmenté, créant une tension entre interdépendance environnementale et fragmentation institutionnelle.<sup>56</sup> Ces deux aspects s'opposent fondamentalement dans la définition des défis actuels. Par conséquent, ce chapitre va examiner les limites de la mise en œuvre de la gouvernance environnementale dues à la concurrence institutionnelle persistante concernant la manière de gérer les ressources naturelles, de promouvoir la coordination en matière de changement climatique et de se préparer aux catastrophes environnementales.

### **A. Gestion des ressources naturelles et conflits d'usage**

La rareté des ressources naturelles est une cause majeure de désaccord entre les parties aux objectifs divergents. Le risque de conflits liés à l'utilisation des ressources se manifeste à différentes échelles géographiques dès lors qu'un groupe a accès à une ressource (eau, terres agricoles, énergie, etc.) et souhaite l'utiliser différemment d'un autre groupe. Selon Ostrom, les

---

<sup>55</sup> Cf. Beck, U. (2001). *La société du risque : Sur la voie d'une autre modernité*. Flammarion.

<sup>56</sup> Cf. Bulkeley, H., & Betsill, M. M. (2005). Rethinking sustainable cities: Multilevel governance and the 'urban' politics of climate change. *Environmental Politics*, 14(1), 42–63.

institutions responsables de la gestion durable des biens communs nécessitent une structure institutionnelle solide pour en réguler l'usage et prévenir tout opportunisme.<sup>57</sup> Le besoin collectif de règles, de contrôle et de sanctions est indispensable pour garantir une utilisation équitable et durable des ressources. En cas de restructuration régionale ou de concurrence entre institutions, ces conditions font généralement défaut, ce qui engendre des conflits. Ces conflits révèlent des lacunes réglementaires et des intérêts concurrents problématiques, exacerbés par la raréfaction croissante des ressources. Plus largement, ces problématiques sont également liées aux enjeux de sécurité environnementale mondiale, engendrés par la concurrence pour les ressources, qui accentue les inégalités et perturbe l'équilibre géographique à long terme. La question des ressources naturelles illustre les tensions entre la nécessité de coopération et la concurrence entre les institutions, confrontées à une lutte pour la propriété et le contrôle des ressources et des avantages qui en découlent. Cette concurrence entre institutions engendre des ambiguïtés et des incohérences dans la mise en œuvre des politiques relatives aux stratégies de gestion durable des ressources.

## **B. Coordination insuffisante face aux effets du changement climatique**

Il est nécessaire de lutter contre le changement climatique mondial par un effort coordonné et intégré, mais celui-ci est actuellement très fragmenté en raison du nombre et des types d'acteurs différents impliqués et de leurs intérêts variés dans la résolution de ce problème. Selon Keohane et Victor, ce scénario peut être analysé à l'aide de l'approche du « régime complexe » (un ensemble d'institutions partiellement coordonnées, par opposition à un ensemble d'institutions présentant une hiérarchie claire). Ce type d'architecture institutionnelle reflète la nécessité d'une collaboration multilatérale ainsi que les obstacles à la réalisation d'un consensus mondial. D'après eux, les accords internationaux sur le climat sont nécessaires, mais ils sont souvent caractérisés par des engagements faibles et des processus de mise en œuvre limités. Au niveau régional, les divergences d'intérêts entre les acteurs concernant les priorités économiques locales, les capacités d'adaptation et la responsabilité historique rendent difficile l'élaboration de stratégies unifiées pour mettre en œuvre des politiques visant à atténuer les émissions de GES et/ou des mesures pour renforcer la résilience face aux impacts du changement climatique. Aussi, la multiplication des acteurs non étatiques, tels que les collectivités locales, les groupements

---

<sup>57</sup> Cf. Ostrom, E. (1990). *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action*. Cambridge University Press.

d'entreprises et les ONG, rend la gouvernance climatique encore plus complexe. Si la diversité de ces acteurs non étatiques peut s'avérer bénéfique grâce à leur capacité d'innovation et d'expérimentation, cette grande variété présente également un inconvénient : elle rend plus difficile la coordination et l'intégration des enjeux de politique publique.<sup>58</sup> Ainsi, la fragmentation institutionnelle apparaît comme un obstacle majeur à l'efficacité des réponses au changement climatique, soulignant la nécessité de renforcer les mécanismes de coordination et de gouvernance à plusieurs niveaux.

### **C. Limites des réponses régionales face aux catastrophes environnementales**

Les systèmes de gouvernance sont mis à l'épreuve par les catastrophes naturelles et celles provoquées par l'homme. Celles-ci révèlent leur fragilité face à la prévention des problèmes, à la gestion des crises et à la reconstruction post-crise, notamment lorsque les institutions sont très fragiles ou fragmentées. D'après une étude menée par Tierney en 2014, une gestion efficace des catastrophes doit intégrer tous les éléments du cycle de gestion des risques (prévention, préparation, intervention et reconstruction).<sup>59</sup> Une coopération étroite entre les différentes parties prenantes, essentielle à un système d'intervention d'urgence intégré et performant, requiert une grande flexibilité pour s'adapter aux diverses situations d'urgence. La coordination entre les organismes de gestion des urgences est souvent entravée par des rivalités institutionnelles, un cloisonnement administratif et des priorités conflictuelles. Les réponses aux catastrophes environnementales ont tendance à s'étirer dans le temps et à devenir inefficaces ou incohérentes, ce qui aggrave les conséquences pour les populations, les finances et l'environnement. Ce problème est encore plus préoccupant lorsque de nombreux gouvernements interviennent sans mécanisme de coordination établi. De plus, avec les catastrophes environnementales, la nécessité de la résilience territoriale s'avère indispensable, c'est-à-dire la capacité des territoires à absorber les chocs et à s'en remettre. Le degré de résilience de chaque territoire dépend généralement de l'efficacité et de la qualité de ses institutions, ainsi que de leur capacité à collaborer efficacement en temps de crise. Par conséquent, les rivalités internes entre institutions créent des vulnérabilités supplémentaires qui limitent la capacité de tout système à réagir face à une crise. Les problèmes

---

<sup>58</sup> Cf. Bulkeley, H., & Betsill, M. M. (2005). Rethinking sustainable cities: Multilevel governance and the 'urban' politics of climate change. *Environmental Politics*, 14(1), 42–63.

<sup>59</sup> Cf. Tierney, K. (2014). *The social roots of risk: Producing disasters, promoting resilience*. Stanford University Press.

environnementaux et climatiques révèlent l'inefficacité des systèmes de gouvernance actuels, due à la concurrence entre institutions et acteurs. La coordination entre les gouvernements, les agences, les ONG et les autres acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles, la lutte contre le changement climatique ou la réponse aux catastrophes est insuffisante, ce qui entrave considérablement la mise en œuvre de politiques environnementales efficaces. Ces observations soulignent la nécessité de repenser les structures de gouvernance afin de privilégier des systèmes intégrés, collaboratifs et à plusieurs niveaux. Par ailleurs, il est urgent de renforcer les institutions existantes et de créer de nouveaux mécanismes de coordination capables de relever les défis mondiaux liés aux crises environnementales. En outre, les changements climatiques engendrent des difficultés pour la société et l'économie, et intensifient ainsi les effets des crises humanitaires dans la région. Ceci souligne d'autant plus la nécessité de processus de coordination efficaces pour répondre aux besoins des populations touchées.

### **CHAPITRE III : Gestion des crises humanitaires à l'épreuve de la recomposition géopolitique**

Dans le monde actuel, de nombreuses crises humanitaires se développent dans un contexte systémique de plus en plus instable, où de multiples facteurs, conflits, changements climatiques et situation socio-économique, contribuent simultanément. Certains auteurs qualifient ces crises d'« hybrides ». Elles résultent de l'interconnexion et du renforcement des facteurs d'instabilité, rendant ainsi les approches sectorielles traditionnelles généralement inefficaces pour les résoudre.<sup>60</sup> Ce bouleversement du paysage géopolitique mondial modifie notre manière de nous gouverner lorsque nous œuvrons au service de l'humanité. Il ne s'agit pas seulement d'un réalignement global des pouvoirs ; il transforme en profondeur le fonctionnement de la gouvernance humanitaire. La fragmentation des normes régissant l'aide humanitaire engendre de multiples centres de pouvoir décisionnel et une concurrence stratégique accrue. L'aide humanitaire devient ainsi un champ de bataille où s'affrontent relations internationales, sécurité nationale et économie politique de la solidarité humaine. Selon plusieurs chercheurs, le mouvement humanitaire a connu plusieurs évolutions, passant d'une approche neutre et universelle à une moralité contextuelle. Barnett et Weiss soulignent que l'humanitaire soulève un

---

<sup>60</sup> Cf. Barnett, M., & Weiss, T. G. (2011). *Humanitarianism in question: Politics, power, ethics*. Cornell University Press.

conflit moral chez les populations bénéficiaires et que sa valeur est influencée par la géographie.<sup>61</sup> Agamben et Fassin adoptent une vision plus radicale, replaçant cette pratique dans le contexte historique de la gestion des populations vulnérables, au sein d'un agenda international global.<sup>62</sup> Ce chapitre cherche à expliquer comment les changements dans notre gestion des crises humanitaires ont été influencés par trois facteurs : la fragmentation des institutions et ses conséquences politiques ; la réorganisation de ce qui fait de nous une humanité décadente ; et les nouveaux modèles de gouvernance créés par ces deux domaines de changement.

### **A. Impact des tensions institutionnelles sur l'aide humanitaire et la coordination**

Les rivalités institutionnelles entre États, notamment celles qui opposent des organisations concurrentes, États, organisations internationales, ONG et acteurs locaux, constituent une cause majeure de la désorganisation de l'aide humanitaire. La concurrence pour la visibilité, le financement et le pouvoir politique crée un contexte où la coordination de l'aide s'avère difficile. Du fait du mode de fonctionnement actuel des différentes organisations, il règne une certaine confusion quant au nombre de personnes ayant besoin d'aide humanitaire. Certaines régions ne reçoivent pas les services ou l'assistance adéquats, tandis que d'autres bénéficient d'un excès de ressources, ce qui entraîne un gaspillage. Cette répartition inefficace des ressources compromet l'efficacité globale des efforts humanitaires. Rieff souligne que la dimension politique de l'aide humanitaire s'est accentuée, notamment dans les conflits où l'accès aux populations affectées peut dépendre de considérations stratégiques.<sup>63</sup> Cette situation a également engendré une répartition inégale des réponses aux différentes crises humanitaires, due à la multiplication des médias traitant de sujets similaires et à la focalisation politique sur certains événements seulement. Par ailleurs, l'arrivée de nouveaux donateurs, et notamment de nouvelles puissances, modifie la définition et la distribution de l'aide. Ces nouveaux donateurs proposent parfois des approches différentes, non soumises aux normes occidentales, ce qui accentue les divergences au sein du système humanitaire international. Le système des groupes sectoriels des Nations Unies, pourtant bien établi, et les autres méthodes de coordination

---

<sup>61</sup> Cf. Barnett, M., & Weiss, T. G. (2011). *Humanitarianism in question: Politics, power, ethics*. Cornell University Press.

<sup>62</sup> Cf. Fassin, D. (2010). *La raison humanitaire : Une histoire morale du temps présent*. Seuil.

<sup>63</sup> Cf. Rieff, D. (2002). *A bed for the night: Humanitarianism in crisis*. Simon & Schuster.

existantes se révèlent incapables de répondre adéquatement à la complexité croissante des crises actuelles. Par conséquent, bien qu'elles aient permis une plus grande structuration au sein des secteurs, ces méthodes n'intègrent pas efficacement les acteurs locaux et ne répondent pas aux besoins spécifiques de chaque situation.

## **B. Déplacement de populations, insécurité alimentaire et accès aux services de base**

Les crises contemporaines entraînent d'importants mouvements de population à travers le monde, tels que les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants forcés. La dynamique des déplacements de population est à la fois une conséquence et un facteur aggravant des crises humanitaires. Selon les données du HCR, le nombre total de personnes déplacées de force dans le monde atteint un niveau record en raison d'une combinaison de conflits et de catastrophes.<sup>64</sup> En effet, le déplacement prolongé entraîne une vulnérabilité continue due au manque d'accès aux ressources, aux emplois ou aux services de base. L'insécurité alimentaire constitue une préoccupation majeure découlant de situations telles que celles que connaissent actuellement de nombreuses régions du monde, en l'occurrence celle de l'Afrique de l'Ouest. Selon la FAO, de nombreuses personnes sont aujourd'hui confrontées à une faim aiguë sévère en raison de conflits violents et de chocs climatiques.<sup>65</sup> La destruction des moyens de subsistance, la perturbation des marchés et les restrictions d'accès aux terres aggravent encore cette insécurité alimentaire. Les travaux de Sen offrent un cadre analytique permettant d'évaluer le développement de ces phénomènes.<sup>66</sup> À travers son étude sur la famine, Sen montre que celle-ci résulte davantage d'une absence de systèmes d'accès (droits sociaux) que d'une pénurie de ressources.<sup>67</sup> Il établit ainsi que les institutions jouent un rôle déterminant dans la création de cette vulnérabilité. De plus, l'accès aux services essentiels (eau, santé, éducation, etc.) demeure très limité en situation de crise et entraîne des répercussions à long terme sur le développement humain, notamment pour les populations vulnérables comme les femmes et les enfants. Ces crises humanitaires se transforment souvent en crises prolongées et nécessitent donc de conjuguer interventions d'urgence et efforts de développement à long terme. Or, la fragmentation des capacités institutionnelles impliquées dans la fourniture de ces services rend cette concrétisation difficile.

---

<sup>64</sup> Cf. UNHCR. (2022). *Global trends: forced displacement in 2022*.

<sup>65</sup> Cf. FAO. (2021). *The state of food security and nutrition in the world 2021*.

<sup>66</sup> Cf. Sen, A. (1981). *Poverty and famines: An essay on entitlement and deprivation*. Oxford University Press.

<sup>67</sup> *Idem*.

## C. Perspective et scénarios pour des nouveaux modèles de gouvernance régionale

Face aux lacunes des modèles traditionnels de gouvernance humanitaire, de nombreuses approches novatrices d'intervention humanitaire visent à renforcer l'efficacité, la légitimité et la pérennité de ces interventions. Ces nouveaux modèles privilégient la collaboration multipartite, la flexibilité des institutions et l'implication des populations locales. Selon Ostrom, la gouvernance polycentrique offre un cadre idéal pour comprendre les relations entre plusieurs centres de pouvoir décisionnel, à la fois indépendants et interdépendants.<sup>68</sup> Ils peuvent ainsi coopérer à différents niveaux. Dans les situations humanitaires, la gouvernance polycentrique permettrait d'adapter la réponse aux réalités locales, contrairement à une intervention au sein d'un système centralisé ou hiérarchisé traditionnel. En outre, le cadre conceptuel de gouvernance collaborative proposé par Ansell et Gash offre des perspectives importantes pour la résolution de problèmes complexes grâce au dialogue, à la confiance et à l'implication des parties prenantes.<sup>69</sup> Appliquée aux crises humanitaires, cette approche collaborative favorise une participation accrue des personnes les plus touchées par la crise, tant à la conception qu'à la mise en œuvre des programmes. L'émergence de nouveaux types d'acteurs au niveau régional, notamment les organisations régionales et les coalitions d'États, constitue un changement majeur. Ces acteurs peuvent jouer un rôle important de médiateurs dans les conflits, en coordonnant les réponses aux crises et en mobilisant les ressources. Enfin, les progrès technologiques offrent des moyens supplémentaires d'améliorer la réponse aux crises ; toutefois, le succès de ces technologies dépendra largement de la rapidité avec laquelle les acteurs locaux les adopteront et de leur intégration aux structures de gouvernance existantes. Malgré les nombreux défis liés à l'évolution géopolitique actuelle de la région, de nouvelles opportunités se présentent pour une évaluation et une réévaluation complète de toutes les formes existantes de gestion des crises humanitaires. L'objectif de cette démarche est de créer des approches plus inclusives, adaptables et résilientes face aux crises.

---

<sup>68</sup> Cf. Ostrom, E. (2010). Polycentric systems for coping with collective action and global environmental change. *Global Environmental Change*, 20(4), 550–557.

<sup>69</sup> Cf. Ansell, C., & Gash, A. (2008). Collaborative governance in theory and practice. *Journal of Public Administration Research and Theory*, 18(4), 543–571.

## CONCLUSION :

Cette recherche visait à examiner la rivalité naissante entre la CEDEAO et l'AES, perçue comme un indicateur de la reconfiguration du régionalisme ouest-africain dans le monde contemporain. L'analyse de ce processus révèle des changements significatifs dans les fondements de l'intégration régionale, qui ne peuvent plus être appréhendés exclusivement à travers les perspectives institutionnalistes classiques. Il convient désormais d'adopter une approche intégrant le néo-régionalisme, le constructivisme ainsi qu'une analyse des rapports de force politiques et sécuritaires.

La CEDEAO peut être définie analytiquement comme une institutionnalisation régionale adossée à des normes juridiques, à une intégration économique et à un engagement en faveur d'un ordre politique fondé sur la démocratie représentative et des formes multilatérales de gouvernance. Son fonctionnement s'inscrit dans un processus d'intégration progressive, par diffusion des compétences et consolidation institutionnelle. Toutefois, la capacité opérationnelle de cette organisation présente des limites importantes : son incapacité à relever efficacement les défis posés par les crises sécuritaires ou les transitions politiques témoigne du fossé grandissant entre les normes régionales et les réalités étatiques.

La création de l'AES, quant à elle, témoigne d'une réévaluation active de l'idée d'intégration régionale, privilégiant la souveraineté des États au détriment de la conception traditionnelle de l'intégration, et conférant à la sécurité une place centrale. L'AES peut ainsi être perçue comme une nouvelle forme de régionalisme alternatif, dans laquelle les États coopèrent selon des modalités plus limitées et moins formalisées que dans les organisations régionales traditionnelles. Sa création illustre par ailleurs la fragmentation du cadre normatif dominant, tout en maintenant un certain ancrage dans la structure d'interdépendance héritée de la CEDEAO.

L'analyse des récits concurrentiels au sein de l'espace régional ouest-africain met en lumière une transformation bien plus profonde du régionalisme lui-même. Cette transformation mêle des logiques concurrentes, de multiples niveaux de gouvernance et de nouveaux modes de collaboration hybrides. L'espace régional ouest-africain apparaît dès lors non comme une entité institutionnelle unique et statique, mais comme un lieu de négociation en constante évolution entre différents types d'acteurs, d'intérêts et de conceptions de la souveraineté.

Bien que cette recherche apporte un éclairage sur la situation actuelle, certaines limites doivent être prises en compte. En premier lieu, la rivalité CEDEAO-AES est relativement récente et en constante évolution ; les données empiriques disponibles demeurent donc extrêmement instables, ce qui complique considérablement toute tentative d'analyse stabilisée. La nature changeante des relations entre les acteurs, les configurations diplomatiques et les rapports de force fluctuent continuellement, restreignant ainsi la portée des conclusions qui peuvent en être tirées.

En second lieu, cette analyse s'est principalement appuyée sur des cadres théoriques propres aux relations internationales et aux études du régionalisme, ce qui a probablement conduit à accorder une attention insuffisante aux dynamiques micropolitiques internes des États concernés — notamment aux logiques sociales, militaires et bureaucratiques qui sous-tendent la prise de décision. L'adoption d'une méthodologie plus ethnographique ou sociologique, centrée sur les élites politiques et sécuritaires, permettrait d'approfondir l'analyse de ces dynamiques. Par ailleurs, les difficultés d'accès aux sources primaires dans certains contextes sahéliens de transition ont pu restreindre l'étendue de l'analyse empirique, tant en ce qui concerne les processus décisionnels internes à l'AES que les mécanismes concrets de coordination interétatique.

Malgré ces limites, les résultats de cette étude invitent à une réflexion prospective sur l'avenir du régionalisme ouest-africain. La rupture actuelle entre la CEDEAO et l'AES s'apparente davantage à une phase de reconfiguration qu'à une rupture définitive. L'histoire du régionalisme offre en effet des exemples où des phases de fragmentation ont précédé des reconstructions plus intégrées, ce qui suggère que de nouveaux principes normatifs pourraient constituer le fondement d'un régionalisme ouest-africain renouvelé. Une vision rénovée de l'intégration régionale pourrait ainsi favoriser des mécanismes de coopération flexible et diversifiée, en rupture avec les approches rigides antérieures. La question cruciale demeure dès lors de savoir si les différentes institutions régionales sont capables de concilier les évolutions politiques et sécuritaires divergentes tout en préservant des normes et des valeurs communes.

Ce mémoire ouvre également plusieurs pistes de recherche. Une première consisterait à approfondir les analyses comparatives des nouvelles formes de régionalisme en Afrique, en étendant la réflexion à d'autres régions du continent — telles que la Corne de l'Afrique ou

l'Afrique centrale — afin d'explorer l'émergence possible d'un modèle panafricain de régionalisme posthégémonique. Une seconde piste examinerait l'impact concret de la fragmentation régionale sur les populations, notamment en termes de mobilité, de participation à l'économie informelle et de sentiment de sécurité au quotidien. Cette approche non institutionnelle permettrait de mieux saisir comment les transformations régionales affectent les sociétés au-delà des cadres formels.

Enfin, trois axes d'investigation permettraient d'explorer les liens entre la dynamique régionale africaine et le remodelage géopolitique mondial. Le premier porterait sur l'interaction des nouvelles influences extérieures entre elles et avec les relations stratégiques existantes au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Le deuxième s'intéresserait à l'influence réciproque des modèles normatifs concurrents sur les trajectoires présentes et futures de la régionalisation ouest-africaine. Ces axes de recherche aideraient les chercheurs à anticiper l'évolution des partenariats stratégiques dans la région. En définitive, la concurrence entre la CEDEAO et l'AES illustre non seulement la nature cyclique des crises politiques et socioéconomiques en Afrique de l'Ouest, mais aussi la transformation structurelle à l'œuvre au sein du régionalisme lui-même. Elle indique que l'Afrique de l'Ouest s'éloigne d'un régionalisme intégré et normatif pour évoluer vers une réalité régionale plus pluraliste, fragmentée et mouvante. L'avenir du régionalisme ouest-africain dépendra en définitive de la capacité des acteurs régionaux à développer de nouvelles formes de gouvernance capables de concilier souveraineté, sécurité et interdépendance.

## Bibliographie :

### 1. Livres et monographies

- Adebajo, A. (2002). *Building peace in West Africa: Liberia, Sierra Leone, and Guinea-Bissau*. Lynne Rienner.
- Amin, S. (1990). *La déconnexion*. La Découverte.
- Anderson, B. (1983). *Imagined communities*. Verso.
- Aron, R. (2017). *Peace and war: a theory of international relations*. Routledge.
- Badie, B. (2011). *La diplomatie de connivence : Les dérives oligarchiques du système international*. La Découverte.
- Barnett, M., & Weiss, T. G. (2011). *Humanitarianism in question: Politics, power, ethics*. Cornell University Press.
- Barraqué, B. (2012). *Gouvernance de l'eau en France : entre conflits et régulation*. CNRS Éditions.
- Bayart, J.-F. (1989). *L'État en Afrique : la politique du ventre*. Fayard.
- Bayart, J.-F. (2004). *Le gouvernement du monde*. Fayard.
- Bayart, J.-F. (2006). *L'État en Afrique*. Fayard.
- Beck, U. (2001). *La société du risque : Sur la voie d'une autre modernité*. Flammarion.
- Berger, P., & Luckmann, T. (1966). *The social construction of reality*. Anchor Books.
- Boillot, J.-J. (2008). *L'économie de l'Afrique*. La Découverte.
- Buzan, B., & Wæver, O. (2003). *Regions and powers: The structure of international security*. Cambridge University Press.
- Cissé, L. (2013). *La problématique de l'État de droit en Afrique de l'Ouest*. L'Harmattan.
- Cooper, F. (2002). *Africa since 1940: The past of the present*. Cambridge University Press.
- de Waal, A. (2015). *The real politics of the Horn of Africa*. Polity Press.
- Fassin, D. (2010). *La raison humanitaire : Une histoire morale du temps présent*. Seuil.
- Harvey, D. (2006). *Spaces of global capitalism: Towards a theory of uneven geographical development*. Verso.
- Homer-Dixon, T. (1999). *Environment, scarcity, and violence*. Princeton University Press.
- Jacquemot, P. (2022). *Afrique : la démocratie à l'épreuve*. Fondation Jean-Jaurès.
- Keohane, R. O. (1984). *After hegemony: Cooperation and discord in the world political economy*. Princeton University Press.

- Krasner, S. D. (1983). *International regimes*. Cornell University Press.
- Mbembe, A. (2000). *De la postcolonie*. Karthala.
- Mbembe, A. (2001). *On the postcolony*. University of California Press.
- Mbembe, A. (2013). *Critique de la raison nègre*. La Découverte.
- Morgenthau, H. J. (1948). *Politics among nations*. Knopf.
- North, D. C. (1990). *Institutions, institutional change and economic performance*. Cambridge University Press.
- Ostrom, E. (1990). *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action*. Cambridge University Press.
- Reno, W. (1998). *Warlord politics and African states*. Lynne Rienner.
- Rieff, D. (2002). *A bed for the night: Humanitarianism in crisis*. Simon & Schuster.
- Sen, A. (1981). *Poverty and famines: An essay on entitlement and deprivation*. Oxford University Press.
- Sen, A. (1999). *Development as freedom*. Oxford University Press.
- Söderbaum, F. (2016). *Rethinking regionalism* (p. 272). London: Palgrave.
- Stiglitz, J. E. (2010). *Freefall: America, free markets, and the sinking of the world economy*. W. W. Norton & Company.
- Tierney, K. (2014). *The social roots of risk: Producing disasters, promoting resilience*. Stanford University Press.
- Toure, J. (2017). *La CEDEAO et le règlement des conflits en Afrique de l'Ouest*.
- Veltz, P. (2017). *La société hyper-industrielle*. Seuil.
- Walt, S. M. (1987). *The origins of alliances*. Cornell University Press.
- Waltz, K. N. (1979). *Theory of international politics*. Addison-Wesley.
- Wendt, A. (1999). *Social theory of international politics*. Cambridge University Press.

## 2. Articles scientifiques (revues académiques)

- Acharya, A. (2004). How ideas spread: Whose norms matter? Norm localization and institutional change in Asian regionalism. *International organization*, 58(2), 239-275.
- Ansell, C., & Gash, A. (2008). Collaborative governance in theory and practice. *Journal of Public Administration Research and Theory*, 18(4), 543–571.
- Bulkeley, H., & Betsill, M. M. (2005). Rethinking sustainable cities: Multilevel governance and the 'urban' politics of climate change. *Environmental Politics*, 14(1), 42–63.
- Camagni, R., & Capello, R. (2013). Regional competitiveness and territorial capital. *Regional Studies*, 47(9), 1383–1402.

Finnemore, M., & Sikkink, K. (1998). International norm dynamics and political change. *International organization*, 52(4), 887-917.

Jackson, R. H., & Rosberg, C. G. (1982). Why Africa's weak states persist. *World Politics*, 35(1), 1–24.

Konaté, S., & Boulghalagh, M. (2025). L'Alliance des États du Sahel : Fruit de l'échec de la communauté internationale. *Revue Internationale de la Recherche Scientifique*, 3(1), 100–119.

Ostrom, E. (2010). Polycentric systems for coping with collective action and global environmental change. *Global Environmental Change*, 20(4), 550–557.

Pasquino, P. (1994). THOMAS HOBBS LA CONDITION NATURELLE DE L'HUMANITÉ. *Revue française de science politique*, 294-307.

Sanou, P.-M. (2025). Le retrait des États membres de l'AES de la CEDEAO. *Revue juridique et politique en Afrique*, 6(3), 273–291.

Theys, J. (2014). Le développement durable face à sa crise. *Développement durable et territoires*, 5(3).

Wilén, N. (2025). La chute de la CEDEAO et l'ascension de l'AES. *Revue Défense Nationale*, 882(8), 30–35.

Walther, O., & Retaille, D. (2019). Mapping the Sahelian space.

Ferguson, J. (2017). The calculus of democratization and development. (article / working paper non précisé)

### **3. Chapitres d'ouvrages**

Hurrell, A. (1995). Regionalism in theoretical perspective. In L. Fawcett & A. Hurrell (Eds.), *Regionalism in world politics* (pp. 37–73). Oxford University Press.

Marks, G., & Hooghe, L. (2004). Contrasting visions of multi-level governance. In I. Bache & M. Flinders (Eds.), *Multi-level governance* (pp. 15–30). Oxford University Press.

### **4. Rapports et documents institutionnels / think tanks**

Bagayoko, N. (2025). *AES versus CEDEAO : vers la fragmentation de l'Afrique de l'Ouest ?* Fondation Méditerranéenne d'Études Stratégiques.

Commission économique pour l'Afrique (CEA). (2015). *La CEDEAO à 40 ans : une évaluation des progrès vers l'intégration régionale*.

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. (2024). *Principes et mécanismes institutionnels*.

FAO. (2021). *The state of food security and nutrition in the world 2021*.

Fondation pour la Recherche Stratégique. (2025). *L'Alliance des États du Sahel : une configuration émergente de souveraineté sécuritaire*.

Gyimah-Boadi, E. (2021). *Le recul démocratique en Afrique de l'Ouest*. Fondation Kofi Annan.

Institute for Security Studies. (2025). *Pragmatic or principled? The AU's security dilemma in the Sahel*.

Institut d'Études de Géopolitique Appliquée. (2024). *L'AES et la sécurité collective*.

OCDE. (2021). *Réseaux de conflit en Afrique du Nord et de l'Ouest*.

OCDE. (2023). *Routes et conflits en Afrique du Nord et de l'Ouest*.

UNHCR. (2022). *Global trends: forced displacement in 2022*.

Leuprecht, C., Aulthouse, A., & Walther, O. (2016). The puzzling resilience of transnational organized criminal networks. *Police Practice and Research*, 17(4), 376-387.

## **5. Articles de presse et médias**

Le Monde. (2025a). *Reconfiguration régionale en Afrique de l'Ouest*.

Le Monde. (2025b). *Sortie de la CEDEAO et recomposition régionale*.

Reuters. (2024). *Sahel states rule out return to ECOWAS*.

Sahel Tribune. (2025). *Redéfinition des relations AES–CEDEAO–UEMOA*.

Portail IE. (2025). *L'AES et la recomposition géopolitique*.

## TABLE DES MATIÈRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	3
<b>LISTE DES SIGLES</b> .....	4
<b>INTRODUCTION :</b> .....	5
<b>PREMIÈRE PARTIE : LA RESTRUCTURATION DU PAYSAGE GÉOPOLITIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST</b> .....	9
<b>CHAPITRE I : Faiblesses structurelles et propagation de la crise dans les pays d'Afrique de l'Ouest</b> .....	9
<b>A. Héritage du colonialisme, faiblesses institutionnelles et vulnérabilité socio-économique</b> .....	10
<b>B. Crise sécuritaire et effondrement constitutionnel au Sahel</b> .....	10
<b>C. Impact des pressions climatiques et environnementales sur l'équilibre politique</b> .....	11
<b>CHAPITRE II : Rôle historique et limites actuelles de la CEDEAO</b> .....	12
<b>A. Développement historique et renforcement d'un cadre régional d'intégration politique et économique en Afrique de l'Ouest</b> .....	12
<b>B. Outils de la CEDEAO : gestion des crises et promotion de la démocratie</b> .....	13
<b>C. CEDEAO : face aux défis croissants en Afrique de l'Ouest</b> .....	14
<b>CHAPITRE III : Émergence de l'AES</b> .....	15
<b>A. Genèse et motivations politiques de l'AES</b> .....	16
<b>B. Objets de souveraineté et recours à la stratégie militaire</b> .....	16
<b>C. Désintégration de l'ordre régional</b> .....	17
<b>DEUXIÈME PARTIE : RIVALITÉ CEDEAO-AES : ENJEUX DE LÉGITIMITÉ, DE PUISSANCE ET DE GOUVERNANCE RÉGIONALE</b> .....	19
<b>CHAPITRE I : Compétition pour le pouvoir et la sécurité</b> .....	19
<b>A. Logiques d'intérêts nationaux et recherche d'autonomie stratégique</b> .....	19
<b>B. Redéfinition des rapports de force régionaux</b> .....	20
<b>C. Influence des partenaires extérieurs et recomposition des alliances</b> .....	21
<b>CHAPITRE II : Limites de la coopération institutionnelle : crise du modèle libéral régional</b> .....	21

A. Affaiblissement des mécanismes de coopération et de coordination.....	22
B. Difficultés d’application des normes régionales et des instruments collectifs .....	23
C. Fragmentation des politiques publiques et désarticulation des initiatives régionales .....	23
<b>CHAPITRE III : Dimension normative et identitaire du conflit institutionnel (approche constructiviste) .....</b>	<b>24</b>
A. Concurrence des discours de légitimité (démocratie/souveraineté) .....	24
B. Construction de nouvelles identités régionales sahéniennes.....	25
C. Impact des représentations politiques sur les choix de gouvernance .....	26
<b>TROISIÈME PARTIE : LES CONSÉQUENCES DE LA RECOMPOSITION RÉGIONALE SUR LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES CRISES TRANSVERSALES .....</b>	<b>28</b>
<b>CHAPITRE I : Gouvernance fragmentée face aux défis du développement durable .....</b>	<b>28</b>
A. Désarticulation des politiques économiques, sociales et environnementales .....	29
B. Difficultés de planification régionale et mobilisation des ressources .....	30
C. Risques d’accentuation des inégalités et des vulnérabilités structurelles .....	30
<b>CHAPITRE II : Enjeux climatiques et environnementaux dans un contexte de rivalité institutionnelle .....</b>	<b>32</b>
A. Gestion des ressources naturelles et conflits d’usage.....	32
B. Coordination insuffisante face aux effets du changement climatique .....	33
C. Limites des réponses régionales face aux catastrophes environnementales .....	34
<b>CHAPITRE III : Gestion des crises humanitaires à l’épreuve de la recomposition géopolitique.....</b>	<b>35</b>
A. Impact des tensions institutionnelles sur l’aide humanitaire et la coordination ...	36
B. Déplacement de populations, insécurité alimentaire et accès aux services de base	37
C. Perspective et scénarios pour des nouveaux modèles de gouvernance régionale ..	38
<b>CONCLUSION : .....</b>	<b>39</b>
<b>Bibliographie : .....</b>	<b>42</b>

<b>1. Livres et monographies .....</b>	<b>42</b>
<b>2. Articles scientifiques (revues académiques).....</b>	<b>43</b>
<b>3. Chapitres d'ouvrages .....</b>	<b>44</b>
<b>4. Rapports et documents institutionnels / think tanks .....</b>	<b>44</b>
<b>5. Articles de presse et médias.....</b>	<b>45</b>